



## CHARTRE D'ENGAGEMENT Covid-19



### Notre Protocole Sanitaire

*Plus que jamais, le confort, la santé et la sécurité de nos clients et de nos collaborateurs restent notre priorité. Nous mettons tout en œuvre pour vous permettre de profiter pleinement de votre séjour dans le plus strict respect du protocole sanitaire décidé par le gouvernement.*

*Nous vous présentons notre chartre d'engagement mise en place dans nos hôtels et chalets privés (testés & approuvés cet été !):*

- 🌲 Port du masque obligatoire pour tous
- 🌲 Plexiglass en Réception
- 🌲 2 services dans nos restaurants (limiter les va-et-vient et le nombre de convives)
- 🌲 Service du buffet petit déjeuner par notre personnel et sens de circulation
- 🌲 Borne de gel hydro alcoolique dès l'entrée de l'hôtel et dans tous les espaces communs pour nos clients
- 🌲 Gel hydro alcoolique dans tous les espaces de travail pour nos collaborateurs
- 🌲 Restriction du nombre de clients au Spa (hammam fermé jusqu'à nouvel ordre)
- 🌲 Désinfection des terminaux de paiement et des clés de chambres après chaque client
- 🌲 Désinfection quotidienne des chambres et de tous les espaces communs selon un protocole strict et des produits conformes
- 🌲 Formation et sensibilisation de nos équipes aux nouvelles normes sanitaires et aux gestes barrières

### Nos Conditions Flexibles

*Afin de vous permettre de réserver votre séjour en toute sérénité, nous avons établi des conditions de vente spécifiques dans les cas suivants :*

- \* Fermeture de frontière de la France ou du pays de provenance du client
- \* Restriction de voyage autour de la zone de résidence du client : quatorzaine imposée au retour du séjour, limitation kilométrique de déplacement
- \* Décret gouvernemental demandant la fermeture des remontées mécaniques, de la station et/ou de l'hôtel
- \* Mise en quatorzaine de l'hôtel à la suite d'un cas Covid
- \* L'un des futurs hôtes est confirmé porteur du virus de la Covid-19 dans les 14 jours avant la date d'arrivée (*justificatif médical exigé*)

Vous avez le choix entre :

- \* Le remboursement intégral du règlement perçu
- \* Le report intégral du règlement perçu pour un futur séjour dans l'un de nos 2 établissements, été comme hiver avant le 01/05/2022

*Nous sommes impatients de vous retrouver très prochainement !*

